



S.I.T.S.L.

## Règlement intérieur 2022/2023

### Consignes pour les élèves



## Règlement intérieur

### Avant de monter dans le car

- Je vérifie que ma **carte de transport scolaire** (remise par la Région) soit rangée dans mon cartable, à défaut le coupon provisoire en attendant de recevoir la carte.
- Je suis à **l'heure et visible** à l'arrêt de car
- Quand le car arrive, je **ne chahute pas**, et j'attends son arrêt complet pour y monter

### En montant dans le car

- Je ne cours pas, je m'approche **calmement**
- Je monte **le cartable à la main**

### Pendant le trajet en car

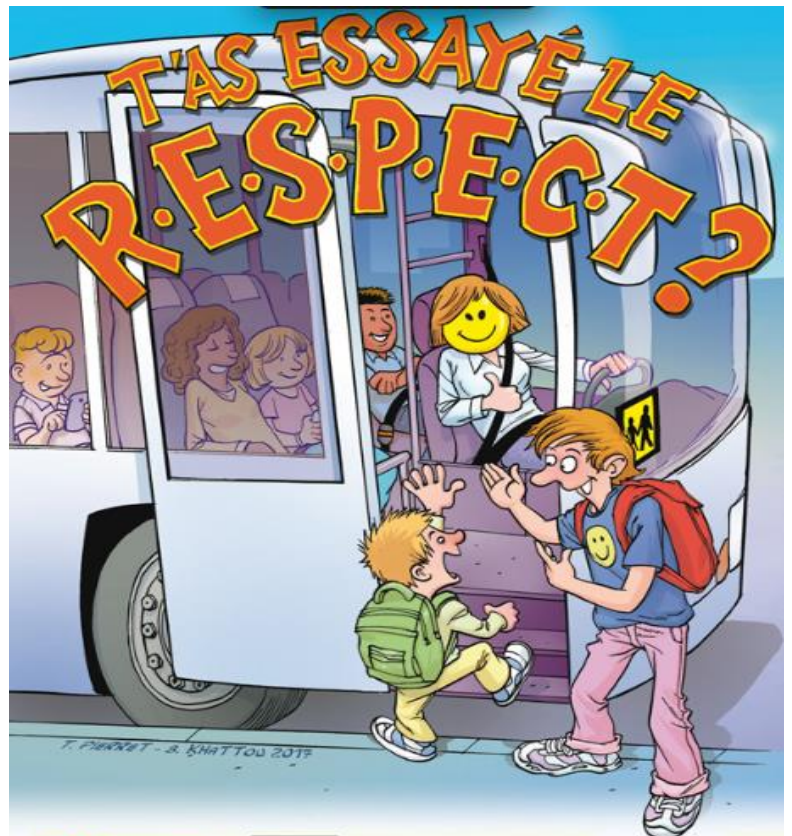
- Je range mon cartable à mes pieds ou sous le siège
- **J'attache obligatoirement ma ceinture de sécurité** et je reste assis pendant tout le trajet
- Je ne dois **pas chahuter, ni crier**
- Je ne suis **pas autorisé à manger ou boire** dans le bus : les goûters, les bonbons, sucettes, chewing gum sont interdits et sont rangés dans mon cartable.
- Je ne dois **pas utiliser** des allumettes, briquets et tous **produits inflammables**
- **Je ne passe pas la tête, ou le bras si la vitre est ouverte**
- Je ne mets pas les pieds sur les sièges
- **Je ne touche pas le matériel de sécurité** (marteau brise vitre) et les issues de secours **sauf nécessité absolue**
- **Je ne projette pas d'objets** (ballon, casquette...)

### A l'arrivée

- **Je ne détache ma ceinture qu'à l'arrêt complet du car**
- Je descends **calmement**
- Je dois uniquement descendre à mon **arrêt habituel**
- **Je ne passe ni devant ni derrière le car**, j'attends le départ et l'éloignement du car si je dois traverser la route

### ...mais aussi !

- **Je respecte les conducteurs, les accompagnateurs et les camarades** qui voyagent avec moi
- Je prends soin de ne pas abîmer le car sinon mes parents devront payer les réparations
- **Je m'engage à respecter les consignes ci-dessus**, le cas contraire, je peux être renvoyé du transport scolaire



ANATEEP

transport scolaire

31<sup>e</sup> campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

25 000



IVECO BUS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## Règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lavezon

Rentrée scolaire 2022/2023



### Consignes pour les parents

**Parents, vous êtes responsables de votre enfant du départ du domicile jusqu'à la montée du car, et de la descente du car jusqu'au domicile !**

#### Accompagnez

↪ **Si votre enfant fréquente une classe maternelle :** vous devez obligatoirement l'accompagner jusqu'à la porte du véhicule et l'attendre obligatoirement à la descente du car lors de son retour ; Si votre enfant est transporté dans un minicar 9 places sans accompagnateur, veuillez l'aider à s'installer dans le véhicule (ouverture et fermeture de la porte si elle n'est pas automatique, mettre et/ou vérifier que la ceinture de sécurité soit correctement bouclée...).

Si vous autorisez une autre personne majeure à récupérer votre enfant, veuillez remplir obligatoirement l'autorisation au dos de l'inscription du SITSL. Les personnes autorisées doivent obligatoirement présenter leur pièce d'identité au conducteur. Dans le cas contraire votre enfant sera reconduit à la garderie.

↪ **Si votre enfant fréquente une classe de primaire (à partir du CP) :** il est autorisé à rentrer seul à la maison, mais nous conseillons fortement la présence d'un adulte à la montée et à la descente du car pour les plus jeunes.

↪ Pour des raisons d'organisation, **toute modification survenant dans la journée devra être signalée au SITSL au plus tard à 15h** au **06.34.13.03.87** par sms ou par mail à l'adresse **sitsl@wanadoo.fr** (Attention : bien indiquer le nom, prénom et la classe de l'enfant)

Le matin, pour les absences de dernière minute (maladie, professeur absent...), merci de prévenir le conducteur par SMS (ou la directrice au 06.34.13.03.87) à des horaires raisonnables (6h/6h30 pour les élèves du secondaire ; 7h00/7h45 pour les élèves de maternelle et primaire).

**Veillez à ne pas téléphoner aux conducteurs pendant les horaires de transport scolaire**

↪ **Votre enfant (de la maternelle au lycée)** sera pris en charge et déposé à l'arrêt indiqué lors de l'inscription. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité aucun changement d'arrêt de dernière minute ne sera toléré. En cas de demande de changement définitif (arrêt de prise en charge, planning...) en cours d'année merci d'en faire la demande au SITSL par mail ou par courrier

#### Attendez

↪ **Aux arrêts de car :** Si vous récupérez votre enfant, veuillez l'attendre du bon côté de la chaussée, il ne doit pas avoir à traverser

↪ **Devant les établissements scolaires :** Veillez à ne pas bloquer la circulation ; à ne pas stationner sur un emplacement réservé aux bus ; et à respecter et vous éloigner des zones de retournement.

↪ **Avec vos enfants :** Soyez très vigilants et attentifs au comportement de vos enfants à l'approche et au départ des cars.

#### Protéger

↪ **Apprenez** à votre enfant à respecter les consignes qui lui sont données au verso de ce règlement intérieur.

↪ **Assurez-vous** qu'il les ait bien comprises.

↪ **Votre enfant** doit être visible aux arrêts de car, il doit porter des vêtements clairs ou un équipement réfléchissant.

↪ **Rappelez-lui** d'être très prudent aux points d'arrêts des cars, que ce soit devant une école ou à son arrêt habituel. N'hésitez pas à lui rappeler très souvent l'importance du port de la ceinture de sécurité.

#### ...mais aussi, prendre connaissance des règles diverses :

→ **Les détériorations** commises dans les cars engagent la **responsabilité financière des parents**

→ **En cas d'indiscipline** constatée d'un élève, le SITSL informera la Région qui seul, émettra des sanctions conformes au Règlement Régional des Transports Scolaires de l'Ardèche.

→ En cas de **grève ou d'intempérie**, certains circuits ou **arrêts peuvent être modifiés ou supprimés**, assurez-vous du maintien des transports scolaires ; ne laissez jamais votre enfant seul à un arrêt de car. Pour les retours, en cas d'inaccessibilité au domicile, votre enfant sera reconduit en garderie.

→ **Dans les cas extrêmes**, les décisions départementales ou du syndicat peuvent être prises tardivement ; Il est recommandé aux parents de **s'informer** sur la situation auprès :

**De la Région :** sur le site [auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr) ou par téléphone au 0426733200

**Du syndicat :** sur la page facebook (<https://www.facebook.com/pg/syndicatdetransportscolairedulavezon/posts/>) ou par téléphone au bureau du SITSL au 0475659493 ou numéro d'urgence du SITSL au 0634130387 (SMS possible).

→ **Nouveau :** Certaines **informations importantes** (exemple : date de la réunion du SITSL avec les parents pour l'organisation de la rentrée scolaire) pourront être **envoyées sur l'adresse email de contact** renseignée sur l'inscription.